



Assemblée générale

Distr. générale
14 juillet 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 99 c) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes de juillet 2014 à juin 2015.

Au cours de la période considérée, le Centre régional s'est attaché à aider les États Membres sur les questions relatives aux armes légères et de petit calibre, aux autres armes classiques et aux armes de destruction massive. Il a mis en œuvre plus de 50 activités d'assistance technique, juridique et politique destinées à l'application des instruments relatifs au désarmement et à la non-prolifération, notamment le Traité sur le commerce des armes, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité sur la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs auprès d'acteurs non étatiques et la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Le Centre régional a dispensé des formations, à l'intention de plus de 500 spécialistes du secteur de la sécurité des États Membres de la région qui en avaient fait la demande, sur la maîtrise des armes légères et de petit calibre, et notamment sur le marquage, l'enregistrement, le traçage et la gestion des stocks d'armes, ainsi que des armes classiques. Il a tenu des cours réservés aux spécialistes de sexe féminin afin de promouvoir la participation des

* A/70/50.



femmes aux processus de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Le Centre régional a formé plus de 100 autorités nationales de plusieurs États Membres de la région dans le cadre de son cours sur l'application du Traité sur le commerce des armes. Il a apporté une assistance en matière de renforcement des capacités à plusieurs États de la région des Caraïbes pour les aider à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004). Le Centre régional a en outre aidé les États de cette même région à élaborer leurs plans d'action nationaux volontaires aux fins de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres et les partenaires qui ont appuyé les opérations et les programmes du Centre par leurs contributions en espèces et en nature, et appelle ceux qui le peuvent à verser des contributions volontaires au Centre pour lui permettre de continuer de mener ses activités en réponse aux demandes croissantes d'assistance et de coopération qu'il continue de recevoir de la part des États Membres de la région.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 69/72, l'Assemblée générale a réaffirmé son ferme attachement au rôle que joue le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour ce qui est de relayer dans ses États Membres les activités que mène l'Organisation des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional en vue de renforcer la paix, le désarmement, la stabilité, la sécurité et le développement, et a engagé le Centre à continuer de mettre en place des activités, dans tous les pays de la région, dans les domaines importants que sont la paix, le désarmement et le développement, et à aider les États Membres de la région, à leur demande et conformément à son mandat.

2. Dans cette même résolution, elle a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-dixième session, de l'application de la résolution. Le présent rapport, soumis pour donner suite à cette demande, mentionne les principales activités menées par le Centre régional de juillet 2014 à juin 2015. On trouvera en annexe un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine pour 2014.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à Lima, a été créé en 1987 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale. Il a pour mandat de fournir aux États Membres de la région de l'Amérique latine, sur leur demande, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prendront et les autres efforts qu'ils feront en vue de mener une action de paix et de désarmement et de promouvoir le développement économique et social.

III. Principaux domaines d'activité

4. Le Centre régional a aidé les États d'Amérique latine et des Caraïbes à mettre en œuvre les instruments relatifs au désarmement et à la non-prolifération et à satisfaire aux normes et règles internationales dans ces domaines au titre de l'assistance au renforcement des capacités. Il a entrepris plus de 50 activités d'assistance politique, juridique et technique afin d'aider les États de la région à assurer la sécurité de leurs citoyens par la prévention et la lutte contre le trafic illicite d'armes de petit calibre et de leurs munitions et ainsi que l'application des mesures de contrôle des armes classiques.

5. Le Centre régional a mis en place une formation à l'intention des autorités nationales responsables des régimes d'importation et d'exportation et de l'application du Traité sur le commerce des armes. Il a continué de dispenser son programme de formation spécialisée à l'intention des spécialistes du secteur de la sécurité nationale sur la lutte contre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Le Centre régional a en outre apporté une assistance législative et politique pour aider les États Membres de la région qui en avaient fait la demande à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

A. Programme de sécurité publique

1. Application au niveau régional des résolutions de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements

6. Le Centre régional a mis en œuvre son projet destiné à appuyer l'application de la résolution 65/69 de l'Assemblée générale sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements. Financé par le Gouvernement australien et exécuté au Pérou et au Mexique, ce projet comprenait l'élaboration d'outils tenant compte de la problématique hommes-femmes destinés à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes et des instruments relatifs à la maîtrise des armes de petit calibre.

7. Le Centre régional a organisé une formation nationale à Lima en août 2014, à l'intention de 26 spécialistes des questions judiciaires, dont 20 femmes, consacrée aux moyens de mettre fin à l'impunité dans les affaires de trafic illicite d'armes de petit calibre et de délits associés, notamment les féminicides. La formation a contribué à renforcer la capacité des juges, des procureurs et des agents de police judiciaire à lutter contre ce type de trafic. Elle comprenait un exercice pratique de simulation portant sur un cas de trafic illicite d'armes de petit calibre et de violence domestique contre les femmes. En outre, le Centre régional a élaboré deux documents de réflexion contenant des recommandations sur la meilleure manière de prendre en compte et de mettre en œuvre l'angle de la problématique hommes-femmes et des enfants dans l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et du Traité sur le commerce des armes, ainsi qu'une vue d'ensemble des données existantes concernant la violence armée, la violence sexiste et les armes de petit calibre en Amérique latine et dans les Caraïbes.

8. En partenariat avec le Mexique, le Centre régional a tenu une table ronde internationale à Mexico en novembre 2014, qui a réuni 25 experts des questions hommes-femmes et de la maîtrise des armes classiques, venant de gouvernements, d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales. La table ronde a permis d'examiner les bonnes pratiques concernant l'intégration d'approches axées sur la problématique hommes-femmes et les enfants dans les programmes de désarmement et de maîtrise des armements, y compris dans le cadre des évaluations des exportations d'armes comme prescrit dans le Traité sur le commerce des armes. Un outil d'évaluation des risques, mis au point par le Centre régional afin d'aider les États à estimer le risque que des armes classiques et leurs munitions puissent servir à commettre des actes graves de violence fondée sur le sexe ou des actes graves de violence contre les femmes et les enfants, ou à en faciliter la commission (art. 7, par. 4 du Traité), a servi de base aux discussions.

9. Dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le Centre régional a lancé la deuxième édition de sa publication en ligne bilingue espagnol-anglais consacrée aux forces du changement (*Fuerzas de Cambio II/Forces of change II*). Cette publication expose l'histoire de 100 femmes – décideuses, diplomates, agents des forces de sécurité, fonctionnaires de justice et représentantes de la société civile d'Amérique latine et des Caraïbes – qui ont contribué à promouvoir le rôle et la contribution des femmes en faveur du désarmement.

2. Appui à l'application du Traité sur le commerce des armes et du Programme d'action

10. Le Centre régional a contribué à l'application du Traité sur le commerce des armes en élaborant de nouveaux outils destinés à aider les États de la région à renforcer et à normaliser leurs régimes d'importation et d'exportation d'armes classiques, et axés en particulier sur l'évaluation et l'atténuation des risques.

11. Dans le cadre de ce projet, il a organisé un cours en espagnol et en anglais consacré à l'application du Traité, grâce à l'appui financier de l'Allemagne, de l'Australie et de l'Espagne. Ce cours vise à aider les États de la région à créer des listes de contrôle nationales standard, à évaluer et à contrer les risques de trafic et de détournement d'armes classiques et à proposer un modèle normalisé de certificats d'utilisateur final.

12. Le Centre régional a dispensé ce cours dans le cadre d'une formation régionale et de trois formations nationales destinées à 97 spécialistes, dont 28 femmes, de cinq États d'Amérique centrale.

3. Appui à l'application du Traité sur le commerce des armes et du Programme d'action

13. Le Centre régional a continué de collaborer avec l'Organisation costaricienne des enquêtes judiciaires afin d'aider les États à lutter contre l'impunité dans les affaires de trafic d'armes de petit calibre. Il a notamment élaboré un manuel de formation abordant les questions de la coopération entre les acteurs, tels que les spécialistes chargés de réunir les renseignements ou de traiter les scènes de crime et le procureur, qui participent à la chaîne de conservation des preuves relatives aux armes illicites et à leurs munitions. Un cours de trois jours sur la gestion des preuves et les saisies d'armes de petit calibre et de leurs munitions a été dispensé au Costa Rica en mars 2015 à 28 spécialistes, dont 11 femmes, de diverses institutions chargées de la sécurité et de la justice du pays.

14. En novembre 2014, le Centre régional a coopéré avec l'Institut d'enseignement pour le développement durable au Guatemala afin de former 74 procureurs et agents de police du pays, dont 22 femmes, à la conduite d'enquêtes liées aux armes de petit calibre.

4. Promotion de la coexistence pacifique au niveau local

15. Dans le cadre d'un projet interinstitutions de trois ans mené par l'équipe de pays des Nations Unies au Pérou, visant à promouvoir la coexistence pacifique dans ce pays en renforçant la sécurité humaine et la résilience collective, le Centre régional a aidé à renforcer les capacités régionales et locales permettant de lutter contre le trafic illicite en fournissant des services spécialisés relatifs aux mesures de contrôle des armes de petit calibre et en améliorant la coordination entre les spécialistes nationaux. Financé par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine, ce projet illustre l'esprit de l'approche Unis dans l'action des Nations Unies.

16. Au titre de ce projet, le Centre régional et l'Organisme national péruvien de réglementation des services de sécurité, des armes à feu, des munitions et des explosifs à usage civil, ont conjointement lancé une série de quatre ateliers de renforcement des capacités et de partage des informations consacrés à la lutte contre

le trafic illicite d'armes de petit calibre. Plus de 200 fonctionnaires de cet organisme, de la Police nationale, du Ministère des affaires publiques, des autorités régionales, locales et des districts, notamment des collectivités et des districts affichant un taux de criminalité élevé, ainsi que des représentants de la société civile, dont des jeunes, y ont participé et ont examiné les politiques et les meilleures pratiques en matière de sécurité publique concourant à la réduction de la violence armée. Ces apports alimenteront le dialogue concernant les domaines d'intervention envisageables dans le cadre des programmes conjoints des Nations Unies en faveur de la sécurité humaine.

17. Avec la privatisation accrue de la sécurité en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Centre régional a lancé un nouveau projet visant à renforcer les capacités de maîtrise des armes de petit calibre des agents de la sécurité privée et à promouvoir une bonne supervision de ce secteur en El Salvador et au Pérou. Mené en coopération avec le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, ce projet aborde des questions telles que le lien entre la réglementation des sociétés de sécurité privée et les mesures de contrôle des armes de petit calibre, le renforcement des capacités de gestion des stocks d'armes et l'appui aux autorités nationales dans l'évaluation du risque que des armes se retrouvent entre les mains des utilisateurs finaux des services de sécurité privée.

18. Le Centre régional a réalisé des évaluations de référence, deux nationales et une régionale, relatives aux inventaires d'armes de petit calibre et de leurs munitions du secteur de la sécurité privée, qui serviront de point de départ aux activités à venir dans le cadre du projet. Il a tenu un séminaire national en juin 2015 consacré aux normes internationales sur le contrôle des armes légères et au Code de conduite international des entreprises de sécurité privées afin de familiariser 45 hommes et 10 femmes propriétaires et dirigeants de sociétés de sécurité privée à des normes efficaces dans les domaines de la maîtrise et de la gestion des armes de petit calibre et de leurs munitions.

5. Mesures de contrôle des armes de petit calibre et état de droit

19. L'action contre le trafic illicite d'armes de petit calibre suppose une législation solide, qu'il faut concilier avec les instruments internationaux et régionaux.

20. À la demande de la République dominicaine, le Centre régional a aidé le Gouvernement à réaliser un examen de sa législation et a formulé des recommandations en vue d'harmoniser la loi régissant les armes de petit calibre avec les instruments internationaux et régionaux. Ces recommandations ont été examinées lors d'un atelier tenu par le Centre régional en avril 2015 à l'intention de 20 autorités nationales, dont des membres du Congrès et des hauts fonctionnaires des Ministères de l'intérieur, de la défense et des affaires étrangères.

21. Le Centre régional a également apporté une assistance juridique et technique au Pérou, qui en avait fait la demande, et collaboré avec l'Organisme national péruvien de réglementation des services de sécurité, des armes à feu, des munitions et des explosifs à usage civil et la Commission multisectorielle temporaire afin d'élaborer un cadre réglementaire après l'adoption d'une nouvelle législation relative aux armes de petit calibre par le Congrès péruvien début 2015.

6. Renforcement de la sûreté et de la sécurité de la gestion des stocks d'armes

22. L'assistance fournie était axée sur le renforcement des capacités des États d'Amérique centrale et du Sud en matière de gestion des stocks d'armes. En particulier, le Centre régional a contribué à l'établissement d'un centre de formation régional à Port-of-Spain, en collaboration avec le Gouvernement trinitadien.

23. Dans le cadre de son offre de services d'assistance destinés à prévenir la violence armée en Amérique centrale, il a tenu trois ateliers techniques nationaux sur la gestion des stocks d'armes au Guatemala (février 2015), en République dominicaine (avril 2015) et au Honduras (avril 2015). Ces ateliers ont contribué à former 86 spécialistes du secteur de la sécurité, dont 14 femmes, aux questions de la sécurité physique et de la gestion des stocks d'armes conformément aux normes internationales sur le contrôle des armes légères et aux directives techniques internationales sur les munitions. Les cours ont abordé les définitions et les classifications des armes de petit calibre, des munitions et des explosifs, la prolifération des armes de petit calibre et la violence armée, la gestion des risques et les plans de sécurité. Des exercices pratiques ont été proposés à la fin des ateliers.

24. Le Centre régional a entrepris un projet de plusieurs années visant à renforcer la capacité de 14 États caribéens à lutter contre le trafic d'armes de petit calibre, en particulier grâce à une meilleure gestion des stocks d'armes et à des procédures de destruction d'armes. Au titre de ce projet, les États de la région ont détruit plus de 50 000 armes légères et de petit calibre et plus de 62 tonnes de munitions. Les États caribéens ont en outre tiré des avantages de l'amélioration de la sûreté et de la sécurité de 120 centres de stockage d'armes ainsi que de la formation de près de 300 spécialistes nationaux aux techniques de destruction d'armes et de munitions conformément aux normes internationales sur le contrôle des armes légères et aux directives techniques internationales sur les munitions. Ces activités contribuent à réduire la probabilité que des armes de petit calibre et des munitions soient détournées des arsenaux des États et, par conséquent, à améliorer la sécurité publique dans l'ensemble de la région.

25. Ce projet a en outre aidé 14 États caribéens à examiner et à améliorer leurs politiques et leur législation en aidant à créer des commissions nationales des armes de petit calibre, à examiner la législation nationale au regard des instruments relatifs à ces armes et à dispenser des formations juridiques spécialisées aux parlementaires sur la lutte contre leur trafic illicite.

7. Amélioration des capacités de traçage balistique

26. Des systèmes opérationnels nationaux de balistique légale adéquats sont un complément nécessaire afin de lutter efficacement contre le trafic illicite d'armes et de munitions. Le Centre régional a élaboré une nouvelle offre de services d'assistance technique en matière de balistique légale comprenant l'organisation de cours de formation, la fourniture de matériels et d'équipements destinés aux laboratoires balistiques et l'aide à l'établissement de procédures opérationnelles standard et de cadres d'évaluation des compétences nationales. Ce projet sera mis en œuvre aux Bahamas, à la Barbade, au Belize, au Guyana, en Jamaïque, en République dominicaine, à Saint-Kitts-et-Nevis et à la Trinité-et-Tobago.

27. Le Centre régional a tenu un atelier régional à Lima en juin 2015 à l'intention de représentants de huit États caribéens afin d'exposer dans les grandes lignes les objectifs du projet et de présenter les plans de travail pour 24 mois initiaux de chacun des États bénéficiaires. Les 22 participants à l'atelier et les experts ont également pu faire avancer le dialogue régional sur le Réseau régional intégré d'information balistique destiné à promouvoir l'échange de données balistiques entre les États caribéens et l'Office chargé de la sécurité et de la lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

B. Aide à la mise en œuvre d'instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive

1. Résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité

28. En réponse aux demandes d'aide à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité adressées par les États caribéens, le Centre régional a continué de mettre en œuvre ses programmes d'assistance dans cinq États caribéens : Belize, Grenade, Jamaïque, République dominicaine et Trinité-et-Tobago. Le programme propose les outils techniques et l'assistance juridique nécessaires en vue de l'application efficace de la résolution, en particulier par le biais des régimes de contrôle du commerce stratégique, des cadres juridiques, des listes de contrôle régionales et des protocoles pour l'octroi de licences. Le Centre régional a contribué à renforcer les contrôles aux frontières et les mécanismes de gestion des risques en formant les spécialistes du secteur de la sécurité à l'identification et à la manipulation des biens sensibles liés aux armes de destruction massive.

Renforcement de la législation

29. Le Centre régional a tenu quatre tables rondes nationales, à la Trinité-et-Tobago (octobre 2014), en Jamaïque (décembre 2014), en République dominicaine (janvier 2015) et au Belize (février 2015), afin d'examiner les conclusions et les recommandations des études juridiques comparées ayant trait à la résolution 1540 (2004). Ces études comprenaient une analyse fouillée des législations existantes dans chaque pays applicables aux principaux instruments relatifs à la résolution. Le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et le Coordonnateur de la mise en œuvre de cette résolution pour la Communauté des Caraïbes ont participé à ces activités, et des priorités ont été identifiées en matière d'assistance technique supplémentaire, qui pourraient servir de point de départ aux plans d'action nationaux volontaires.

30. Le Centre régional a en outre aidé la Grenade, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago à élaborer de nouvelles législations et politiques relatives à la résolution 1540 (2004). Il a tenu un atelier de trois jours en Jamaïque en décembre 2014, au cours duquel il a présenté les résultats de son analyse et de son examen juridique de trois projets de lois relatifs aux questions des armes de destruction massive. Les 24 représentants nationaux qui y ont participé, dont 12 femmes, ont également bénéficié de conseils techniques du Groupe d'experts et des représentants du Centre de vérification, recherche, formation et information.

31. Le 29 janvier 2015, à la Trinité-et-Tobago, le Centre régional, en coopération avec le Ministère de la sécurité nationale et des experts du financement de la prolifération du Département d'État des États-Unis, a apporté une assistance juridique et technique à 19 spécialistes, dont 12 femmes, qui participent à l'application du paragraphe 2 de la résolution 1540 (2004) relative à l'obligation pour les États d'adopter et d'appliquer une législation appropriée et efficace réprimant, entre autres, toutes les tentatives de financer des fins terroristes.

32. Pendant la période considérée, la Grenade a également bénéficié de l'assistance juridique technique du Centre régional et du Département du commerce et de l'industrie de l'Afrique du Sud afin de pouvoir adopter une législation complète en matière de non-prolifération et élaborer et mettre en œuvre efficacement des listes de contrôle.

Appui à l'élaboration des plans d'action nationaux

33. Le Centre régional a aidé la Grenade à élaborer son plan d'action national volontaire pour l'application de la résolution 1540 (2004), en mettant l'accent sur le contrôle des exportations et sur la sécurité des frontières, qui a été présenté en mars 2015. Il a également fourni des conseils en matière de politique et une assistance spécialisée à la République dominicaine afin de l'aider à créer un groupe de travail interinstitutions national chargé d'élaborer le plan d'action national volontaire du pays.

Coordination et coopération interinstitutions

34. Le Centre régional a fourni une assistance au renforcement des capacités, en particulier sur des questions d'ordre législatif et politique, afin d'aider les États à mettre en œuvre leurs engagements au titre des divers instruments relatifs aux armes de destruction massive.

35. En collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI), un exercice de simulation technique de deux jours, consacré à l'amélioration de la gestion des risques dans le domaine maritime, a été réalisé à la Grenade en octobre 2014. Les discussions ont porté sur les besoins de formation et les difficultés et priorités institutionnelles du pays concernant les meilleurs moyens de mettre en œuvre des mesures de contrôle aux frontières efficaces afin de renforcer la sécurité dans les ports et d'identifier des manières d'aborder la sécurité des navires de faibles dimensions. La formation à la gestion des crises, la gestion des risques et l'élaboration de protocoles et de plans d'urgence ont été soulignées comme des priorités par les fonctionnaires qui y ont participé.

36. Au titre d'une autre collaboration, avec l'Organisation internationale de police criminelle et le Federal Bureau of Investigation des États-Unis, le Centre régional a formé des spécialistes du secteur de la sécurité à la Trinité-et-Tobago aux domaines de la détection et de la manipulation des produits chimiques à double usage sensibles et des explosifs improvisés, lors d'un atelier national de trois jours tenu à Port-of-Spain en mars 2015. Plus de 30 participants des forces de police, des forces de défense, des douanes et impôts indirects, des autorités portuaires, des forces spéciales et du corps des sapeurs-pompiers ont été formés à l'identification et à la manipulation de certains des principaux produits chimiques et potentiellement explosifs disponibles.

Promotion du dialogue régional

37. Le Centre régional a tenu un séminaire régional à Lima en mars 2015 afin de promouvoir l'échange d'informations et de bonnes pratiques dans les domaines prioritaires de l'adoption de listes de contrôle, de la législation en vigueur et des difficultés éventuelles dans la région. Plus de 30 représentants, dont 18 femmes, de cinq États caribéens y ont participé. Des membres du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), des représentants de la Communauté des Caraïbes, de l'OMI, du Département d'État des États-Unis, de l'Organisation des États américains, de l'Université de Géorgie, du Centre Stimson et du Centre de vérification, recherche, formation et information, entre autres, ainsi que des représentants des pays voisins, y ont participé.

38. Le Bureau des affaires de désarmement et son Centre régional ont tenu un atelier régional au Pérou en novembre 2014 consacré à des mesures de contrôle appropriées pour les produits concernés dans les domaines de la localisation ou de la sécurisation des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, et de la protection physique contre ces armes. L'atelier a réuni 48 représentants d'États, d'organisations régionales et internationales, des bailleurs de fonds et des organismes des Nations Unies.

IV. Effectifs, finances et administration

A. Finances

39. En application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre régional a été créé sur la base des ressources existantes et des contributions volontaires versées par les États Membres et les organisations intéressées à financer ses activités de base et ses programmes. En 2014, des contributions volontaires d'un montant de 331 225 dollars¹ ont été versées au Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional. Le Centre régional a en outre reçu 83 901,91 dollars alloués par le biais du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, avec l'appui du département de La Libertad (Pérou). Le Secrétaire général tient à remercier les bailleurs de fonds qui continuent d'apporter un appui financier au Centre, en particulier les Gouvernements allemand et australien. Ces contributions ont permis au Centre de continuer à apporter une assistance aux États Membres de la région qui en avaient fait la demande.

40. Le Secrétaire général remercie les gouvernements des États de la région – notamment le Guyana, le Mexique, la Panama et le Pérou – d'avoir participé au financement des activités du Centre régional. Il apprécie également les contributions financières provenant du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine et du département de La Libertad (Pérou). Il continue à inviter les États de l'Amérique latine et des Caraïbes à verser des contributions financières directes au Centre, et à manifester ainsi sans ambiguïté l'importance qu'ils attachent aux services spécialisés et à l'assistance technique fournis par ce dernier.

¹ Allemagne (191 931,05 dollars), Australie (102 265 dollars), Guyana (1 031,48 dollars), Mexique (5 000 dollars), Panama (1 000 dollars) et Pérou (29 998,76 dollars).

41. Le Centre régional a également bénéficié d'une coopération étroite et de la réalisation d'activités communes avec d'autres partenaires clefs, tels que la Communauté des Caraïbes, le Projet centraméricain pour le contrôle des armes légères, la Gendarmerie royale du Canada, Small Arms Survey, l'Organisation des États américains, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Office de réglementation de l'alcool, du tabac, des armes à feu et des explosifs des États-Unis et le Centre de vérification, recherche, formation et information. Ces partenaires ont fait don au Centre de contributions – en nature et en espèces – et conclu des accords de participation aux coûts qui l'ont considérablement aidé à mener ses activités.

42. Le Secrétaire général tient à remercier tous les États et partenaires de leurs généreuses contributions financières au Centre régional et les encourage à poursuivre leur soutien afin de permettre à ce dernier de continuer à apporter une assistance technique et au renforcement des capacités aux États Membres de la région qui en font la demande, conformément à son mandat. On trouvera en annexe au présent rapport l'état du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional pour 2014.

B. Effectifs et administration

43. Au cours de la période considérée, le Centre régional a recruté huit experts afin de mettre en œuvre son programme en matière de sécurité publique, notamment les projets concernant la balistique, la sécurité privée et le Traité sur le commerce des armes, qui visent tous à renforcer l'application des divers instruments internationaux ainsi que la sécurité publique dans la région.

44. Il a également recruté deux personnes pour son programme sur la non-prolifération afin d'accroître l'assistance technique qu'il apporte aux États Membres pour contribuer à la mise en œuvre des instruments relatifs aux armes de destruction massive, notamment la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

45. Il a en outre recruté trois personnes, grâce à des ressources extrabudgétaires, pour fournir l'appui administratif et logistique à la mise en œuvre du projet.

46. Le Centre régional a continué à mettre en œuvre son plan stratégique pour 2013-2015, qui prévoit le maintien et le renforcement de son programme et de ses activités en matière de sécurité publique, ainsi que l'accroissement de l'assistance au désarmement en faveur de la non-prolifération des armes de destruction massive. Il a également commencé à élaborer son plan stratégique pour 2016-2018, en s'inspirant de ses activités et projets actuels.

V. Conclusion

47. Au cours de la période considérée, le Centre régional a entrepris plus de 50 activités de fond dans les domaines de la maîtrise des armes classiques, de la sécurité publique et de la non-prolifération, ou y a participé, ces activités ayant bénéficié à plus de 800 représentants nationaux. Vingt nouvelles demandes ont été reçues de la part d'États Membres de la région et de partenaires qui souhaitent que le Centre régional leur apporte une assistance pour des activités pratiques de

désarmement ou leur propose des activités de ce type, ainsi qu'un appui pour des mesures de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

48. Le Centre régional a promu la participation et le rôle des femmes dans le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements en élargissant l'accès des spécialistes de sexe féminin et des décideuses aux formations spécialisées, ainsi qu'en mettant en avant leur contribution dans le cadre de publications consacrées aux femmes.

49. Il lui a été demandé d'élargir l'assistance technique qu'il apporte aux États Membres à d'autres domaines, tels que le traçage des armes de petit calibre et de leurs munitions et la gestion des preuves ou le contrôle des importations et des exportations, afin de promouvoir la mise en œuvre efficace du Traité sur le commerce des armes, ainsi que des instruments régionaux et internationaux relatifs aux armes de petit calibre. En outre, le Centre régional a continué d'apporter son concours à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans le cadre des efforts constants qu'il déploie pour aider les États caribéens à renforcer leurs cadres juridiques.

50. Le Secrétaire général invite une nouvelle fois les États Membres et les autres partenaires qui sont en mesure de le faire à accorder au Centre les contributions – en espèces ou en nature – y compris les contributions financières directes, dans le cas des États d'Amérique latine et des Caraïbes, qui lui permettront de continuer à s'acquitter efficacement de son mandat et à répondre aux besoins des États Membres de la région. Le Secrétaire général invite également les États à continuer à tirer pleinement parti des services spécialisés et de l'expérience du Centre dans le cadre de l'action qu'ils mènent ensemble en vue de promouvoir la paix, la sécurité et le désarmement dans la région.

Annexe

États financiers du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2014

(En dollars des États-Unis)

Réserves et solde du Fonds au 1^{er} janvier 2014	2 073 782
Recettes	
Contributions volontaires	331 225 ^a
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	0
Intérêts créditeurs	9 256
Montant total des recettes	1 280 643
Dépenses	1 216 688
Dépenses d'appui au programme	158 169
Sommes remboursées aux donateurs	2 136 ^b
Montant total des dépenses et des sommes remboursées	1 376 993
Réserves et solde du Fonds au 31 décembre 2014	2 191 478^c

^a Au cours de la période à l'examen, des contributions d'un montant total de 331 225 dollars ont été reçues de l'Allemagne (191 931 dollars), l'Australie (102 265 dollars), le Guyana (1 031 dollars), le Mexique (5 000 dollars), le Panama (1 000 dollars) et le Pérou (29 998 dollars).

^b Montant remboursé au Gouvernement allemand.

^c Montant comprenant les réserves et le solde du Fonds au 1^{er} janvier 2014, augmentés des recettes perçues et diminués des dépenses engagées et des sommes remboursées durant l'année 2014.